



Courriel - violation du secret de correspondance

Par **Informaticien**, le **22/07/2010** à **11:49**

Bonjour,

J'étais informaticien dans un laboratoire Universitaire. Je suis aujourd'hui en poste dans un autre laboratoire. Avant de quitter mon précédent poste, j'ai détruit mon compte informatique ainsi que mon compte messagerie électronique. (je précise bien détruit et non pas suspendu!). Les messages arrivant sur cette boîte donnant un retour comme quoi ce compte n'existe pas.

J'ai bien entendu laissé à disposition de mon employeur les fichiers correspondants à mes activités professionnelles. De plus il y avait une adresse courriel de service qui était toujours fonctionnelle après mon départ. Cette boîte était utilisée pour les correspondances professionnelles concernant l'informatique du laboratoire, ma boîte nominative étant utilisée principalement pour des correspondances personnelles ou professionnelles me concernant directement (médecine du travail, courrier avec DRH ou d'autres services, courriers syndicaux).

Je viens de m'apercevoir que mon employeur a recréer un compte à mon nom et réactiver ma messagerie cela à mon insu. je n'ai bien sûr pas accès à cette messagerie. Quelque soit les messages envoyés sur cette boîte, messages professionnelles ou messages personnelle, ils sont bien reçus dans cette boîte (pas de message d'erreur de non remise au destinataire) et probablement lu par quelq'un!

Il ne peut s'agir d'une erreur, il y a bien eu une action volontaire de recréer un compte et une boîte mail à mon nom, le compte ayant, avant mon départ, été détruit et non suspendu!

Quels sont mes moyens de recours? Quels procédure utiliser? Article de lois à faire valoir? Dépôt de plainte? tribunal administratif?

Merci pour votre aide